



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

INSPECTION
PÉDAGOGIQUE
RÉGIONALE

Dossier suivi par
Micheline BILAS
Charles CHARPENTIER-TITY

Téléphone
05.96.52.27.28

Fax
05.96.52.27.29

Mel
ce.ipr@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
cedex

Schœlcher, le 7 septembre 2015

Micheline BILAS et Charles CHARPENTIER-TITY
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Mathématiques

A

Mesdames et Messieurs les Professeurs
de Mathématiques
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Collèges-Lycées Publics et Privés

Objet : Lettre de rentrée 2015

Référence : IPR //MJB/N° 15 -

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire, pleine de satisfactions pour vous et vos élèves, et adressons nos vœux de réussite aux professeurs stagiaires qui nous rejoignent. Nous tenons à vous remercier pour la qualité de votre investissement au cours de l'année scolaire passée et à saluer l'implication des tuteurs et formateurs qui ont accompagnés et accompagnent encore leurs collègues.

Ce courrier nous permet de vous communiquer les nouveautés et les points essentiels impliquant les enseignants de mathématiques pour cette année scolaire 2015-2016. Des compléments d'information ainsi que de nombreuses ressources sont disponibles sur notre site académique, à l'adresse : <http://site.ac-martinique.fr/mathematiques/>.

L'Inspecteur Général de Mathématiques en charge de l'académie est, pour cette année encore, Madame Isabelle MOUTOUSSAMY.

Informations générales

Nous vous invitons à **consulter régulièrement la messagerie académique**, car des informations et des documents vous sont régulièrement communiqués au travers de messages transmis par la liste de diffusion académique (via votre **adresse professionnelle**).

Les différents parcours éducatifs (Parcours Citoyen, Parcours Avenir, Parcours d'Education Artistique et Culturel) sont mis en œuvre dès cette rentrée scolaire 2015-2016. Les textes sont consultables sur Eduscol à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/pid33046/parcours-educatifs.html>

Le plan « mathématiques »

Le plan « mathématiques » est à sa troisième année de mise en œuvre. Nous vous invitons à maintenir votre mobilisation pour la réussite de ce plan.

Au niveau du collège

La nouvelle organisation du collège entre en vigueur, pour tous les niveaux d'enseignement, à compter de la rentrée 2016. La circulaire du 30 juin 2015 en fixe les contours (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913).

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette réforme, un plan de formation spécifique a été mis en place. Chaque enseignant de collège bénéficiera de 8 jours de

formation qui porteront sur l'appropriation des nouveaux programmes de cycle, la mise en place des nouveaux temps d'enseignements (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, Accompagnement Personnalisé), la différenciation pédagogique, les usages pédagogiques du numérique, les pratiques d'évaluation des acquis des élèves. Vous serez très rapidement informés sur l'organisation de ces journées qui auront lieu à partir du mois de janvier.

Au niveau du lycée

Comme les années précédentes, une évaluation diagnostique académique est organisée à la rentrée scolaire au niveau de la classe de seconde.

Un nouvel enseignement d'exploration en classe de seconde « Enseignement d'Informatique et Création Numérique » vient d'être créé. Vous pouvez télécharger son programme en suivant ce lien :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/31/94/3/ensel7386_annexe_455943.pdf

Les nouveaux programmes de mathématiques en classe de seconde Hôtellerie sont applicables dès cette rentrée 2015. Des documents d'accompagnement sont accessibles sur Eduscol en suivant ce lien :

<http://eduscol.education.fr/cid86846/la-serie-sthr.html#maths>.

Ce document, initialement destiné à la Seconde Sciences et Technologies de l'Hôtellerie-Restauration (STHR), peut être utilisé avec profit en Seconde Générale et Technologique car les programmes de ces deux classes sont très proches.

Un document ressource « résolution de problèmes » est disponible sur Eduscol et sera actualisé. Il peut être utilisé pour la formation des élèves et pour leur entraînement à l'épreuve du Bac dont les sujets évoluent. La majorité des séries est concernée.

Le Programme Académique de Formation (PAF)

Les actions de formation sont consultables sur le site académique. Le PAF est centré sur la réforme du collège, néanmoins certaines formations sont maintenues. Les actions de formation à candidature individuelle sont les suivantes :

- Préparation aux concours internes :
 - CAPES interne et réservé,
 - Oral de l'agrégation interne (la préparation à l'écrit n'est pas reconduite cette année ; vous avez la possibilité de vous inscrire au CNED et la moitié des frais d'inscription vous sera remboursée sous réserve de la production d'un document attestant la remise régulière des devoirs).
- Enseigner les mathématiques avec le numérique (collège ou lycée)

Les actions de formation à public désigné sont les suivantes :

- Aider à apprendre avec les cartes mentales
- Liaison BAC+3 - BAC-3
- Statistiques inférentielles au lycée

La désignation des stagiaires dans le cadre des stages à public désigné se fait selon les modalités suivantes :

- Le nombre de stagiaire est fonction de la taille de l'établissement.
- Le professeur coordonnateur reçoit un courrier lui précisant ce nombre.
- Par retour de courrier et en concertation avec l'équipe, il transmet au coordonnateur académique de formation, la liste des professeurs à convoquer.

Les calculatrices

La note de service n° 2015-056 du 17-3-2015 disponible à l'adresse

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87354, précise les modalités d'utilisation de la calculatrice à compter de la session 2018. Les matériels autorisés sont les suivants :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - la neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - le blocage de toute transmission de données, que ce soit par wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - la présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - la non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve. La sortie du « mode examen » nécessite une connexion physique, par câble, avec un ordinateur ou une calculatrice.

Les TICE

La pratique de certains logiciels (tableurs et logiciels de géométrie dynamique) figure explicitement dans les programmes de collège et de lycée. Leur maîtrise est évaluée dans le cadre des épreuves d'examen. D'autre part, les outils de visualisation et de représentation, de calcul (numérique ou formel au lycée), de simulation permettent d'enrichir la mise en œuvre des programmes.

Une programmation pluriannuelle, voire sur l'ensemble de la scolarité tant au collège qu'au lycée, devrait être envisagée.

La promotion et la valorisation de la discipline

Nous vous demandons de contribuer à susciter chez les élèves le goût des sciences et de la recherche et à leur donner une image positive des mathématiques. Cette promotion et cette valorisation doivent être faites dans le cadre de votre classe, mais aussi en favorisant la participation de vos élèves à la semaine des mathématiques et aux principaux concours proposés dans l'académie : les Rallyes Mathématique des Antilles-Guyane et calcul@tice, les Olympiades de Mathématiques de Première. Ceci constitue un axe du plan mathématique.

La cinquième édition de la Semaine des mathématiques aura lieu **du 14 au 20 mars 2016**, sur le thème « **Mathématiques et sports** ». Une mobilisation de tous les enseignants de mathématiques est attendue afin d'organiser des actions dans chaque établissement (ateliers, conférences, expositions, ...).

Les Olympiades des Mathématiques auront lieu cette année scolaire **le mercredi 16 mars 2016**. Un courrier sera envoyé aux professeurs coordonnateurs.

Préparation d'une inspection

Si vous devez être inspecté(e), nous vous demandons de nous envoyer ou de mettre à notre disposition :

- un lien vers la version numérique du cahier de textes (dès connaissance de la date de la visite) ;
- les progressions annuelles prévues (vous préciserez si ces progressions sont le fruit d'une réflexion individuelle ou d'un travail en équipe) ;
- les documents utilisés dans votre enseignement, notamment sur l'intégration des TICE ;
- les énoncés de toutes les évaluations (interrogations écrites, devoirs en classe ou à rédiger en temps libre) ;

- les relevés des notes de vos élèves.

Vous pouvez y joindre, si vous le souhaitez, tout autre document que vous jugerez utile. En particulier, vous pouvez nous faire part des expérimentations et des innovations que vous mettez en œuvre.

Le site disciplinaire de l'Académie

Ce site vous offre des informations générales (programmes, instructions officielles, directives académiques et nationales, résultats des examens, nouveautés, ...), des documents pédagogiques dont certains sont propres à l'académie. Il doit aussi permettre de mutualiser les expériences. Je vous encourage donc à nous envoyer vos propres documents (progressions, devoirs communs, cours, utilisation des TICE, ...) à nos adresses électroniques :

charles.charpentier-tity@ac-martinique.fr et micheline.bilas@ac-martinique.fr

Micheline BILAS et Charles CHARPENTIER-TITY